

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

Arrêté du 18/03/2024 portant nomination des membres au comité social d'administration du Centre de Détention de CHATEAUDUN

Le chef d'établissement,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 modifié relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2022 relatif au mode de désignation des représentants du personnel aux instances de dialogue social relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 16 décembre 2022 fixant la liste des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants du personnel au sein des comités sociaux d'administration spéciaux institués dans les établissements et services du ressort de la direction interrégionale des services pénitentiaires de DIJON et le nombre de sièges attribué à chacune d'elles,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés représentants du personnel au comité social d'administration spécial du **Centre de détention de CHATEAUDUN** les personnes suivantes :

ORGANISATIONS SYNDICALES	MEMBRE(S) TITULAIRE(S)	MEMBRE(S) SUPPLEANT(S)
SPS	CAILLET-BREILLET Manuel DRYSSENS Julien FILLIAU Alexandre	BELIN Margot MASSE Jérôme
FO	FERAND Nicolas	HOUVENAGEL Laëtitia

Article 2

Les membres titulaires et suppléants sont nommés pour un mandat de quatre ans.

Article 3

Le chef d'établissement du Centre de détention de CHATEAUDUN est chargé de l'application du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de CHARTRES.

Fait le 18/03/2024

Le chef d'établissement,
Maxime MICHEL

